



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-quatorzième session

Rome, 5-6 décembre 2001

**DATE D'ÉCHÉANCE DU PRÊT ACCORDÉ À LA RÉPUBLIQUE LIBANAISE AU TITRE
DU PROGRAMME DE FINANCEMENT RURAL COOPÉRATIF**

1. Le Conseil d'administration a approuvé, à sa soixante-treizième session, une proposition de prêt en faveur du programme de financement rural coopératif du Liban. La recommandation relative à cette proposition figurant dans le document Rapport et recommandation du Président (EB 2001/73/R.21) indiquait par erreur comme date d'échéance le 15 juillet 2019 au lieu du 1^{er} décembre 2019.
2. La même date figurait aussi dans le Procès-Verbal de la soixante-treizième session du Conseil d'administration, adressé aux administrateurs pour examen le 10 octobre 2001. Le document EB 2001/73/R.21 et la résolution correspondante inscrite au procès-verbal (paragraphe 23) ont été dûment modifiés.
3. L'attention des administrateurs est également appelée sur le fait qu'aucune demande de correction n'avait été reçue à la date du 21 novembre 2001, terme du délai dont dispose le Conseil pour présenter des corrections au procès-verbal. Le procès-verbal, avec la modification indiquée ci-dessus, est maintenant considéré comme final et sera affiché sur le site web public du FIDA.